



Conseil économique et social

Distr. générale
3 janvier 2025
Français
Original : anglais

Session de 2025

25 juillet 2024-30 juillet 2025

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

**Forum pour la coopération en matière
de développement**

Tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

En application des résolutions [61/16](#), [68/1](#), [69/313](#), [70/192](#), [70/299](#), [75/290 A](#) et [76/258](#) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général soumet le présent rapport à l'examen du Forum pour la coopération en matière de développement. Ce rapport contient une analyse des principales tendances et problématiques de la coopération internationale pour le développement, qui indique qu'il faut renforcer la prise en main nationale et le rôle moteur des pays, réduire la fragmentation, examiner la question de l'allocation des ressources, veiller à une meilleure adéquation aux besoins et aux priorités des pays et améliorer l'efficacité. Cela implique d'inverser les tendances en matière de flux d'aide publique au développement (APD), notamment en ce qui concerne la proportion d'APD versée aux pays en développement, de recentrer la coopération pour le développement sur la qualité, l'utilité et l'efficacité, et d'en réformer l'architecture, tant au niveau mondial qu'au niveau national. Le rapport contient également des recommandations visant à adapter la coopération internationale pour le développement en fonction du contexte actuel, lesquelles seront examinées lors du Forum pour la coopération en matière de développement de 2025 et de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement¹.

* [E/2025/1](#).

¹ Le présent rapport a été établi en consultation avec des membres du personnel du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), du Bureau de la Haute-Représentante pour



I. Introduction

1. Depuis l'adoption, en 2015, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, les demandes de coopération internationale pour le développement visant à lutter contre la pauvreté et les inégalités, à répondre aux besoins sociaux et à investir dans le développement durable à long terme se sont multipliées du fait de l'augmentation des risques systémiques, en particulier de ceux liés au climat et aux catastrophes. Les pays sont en mauvaise voie au regard du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : selon les prévisions actuelles, près de 600 millions de personnes, plus de la moitié étant des femmes, vivront encore dans l'extrême pauvreté en 2030. Les estimations concernant le manque de financement en faveur des objectifs de développement durable dans les pays en développement se situent entre 2 500 et 4 000 milliards de dollars par an².

2. Dans le même temps, l'allocation de l'aide publique, en particulier de l'aide publique au développement (APD), a évolué : consacrée auparavant au développement à long terme et aux programmes de pays, elle est maintenant davantage axée sur les changements climatiques, l'aide humanitaire et les dépenses liées à l'action menée dans les pays donateurs, concernant par exemple l'accueil des réfugiés, à l'image de l'évolution des priorités des donateurs. En outre, le paysage de la coopération internationale pour le développement est devenu plus complexe, faisant intervenir un plus grand nombre d'acteurs, de modalités et d'instruments. Tout en offrant de nouvelles possibilités, cette prolifération accroît la fragmentation, les problèmes de coordination et les coûts de transaction pour les pays en développement.

3. Du fait des changements survenus, il est nécessaire d'augmenter les ressources pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses, mais aussi d'améliorer la qualité, l'utilité et l'efficacité de la coopération internationale pour le développement, sous toutes ses formes, en particulier du point de vue de son adéquation aux besoins et aux priorités des pays en développement.

4. Il faut davantage de dons et de ressources concessionnelles, en particulier pour les pays les moins avancés et d'autres pays vulnérables, tels que les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire contribuent à répondre aux besoins croissants des pays en développement, en complément de la coopération Nord-Sud ; néanmoins, il faut également davantage de ressources non concessionnelles émanant de banques multilatérales de développement afin de pouvoir répondre à l'augmentation de la demande.

5. Le présent rapport contient une analyse des principales tendances et problématiques de la coopération internationale pour le développement, en particulier en ce qui concerne l'évolution des besoins et des priorités des pays en développement, les changements dans la façon dont les partenaires de développement allouent l'APD,

les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique. Nous les remercions vivement pour leurs contributions.

² Nations Unies, Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, *Financing for Sustainable Development Report 2024: Financing for Development at a Crossroads* (New York, 2024).

ainsi que la fragmentation et la complexité croissantes du paysage. Il en ressort qu'il faut mobiliser davantage de ressources concessionnelles, améliorer leur utilisation, mieux mettre en évidence leur utilité et réformer l'architecture de la coopération pour le développement.

6. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Séville, en Espagne, du 30 juin au 3 juillet 2025, est une occasion cruciale pour les parties prenantes de réaffirmer leur détermination à respecter les engagements d'APD sur les plans quantitatif et qualitatif, de convenir des mesures à prendre en ce sens, et d'élaborer des réformes afin que la coopération internationale pour le développement soit mieux adaptée à ses objectifs dans un contexte mondial de plus en plus complexe. Le Forum pour la coopération en matière de développement, qui se tiendra à New York les 12 et 13 mars 2025, offre une possibilité unique de promouvoir ces questions et d'autres encore avant la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement. Il peut constituer pour tous les acteurs, ceux des pays développés comme ceux des pays en développement, une occasion d'examiner conjointement le ou les objectifs de la coopération internationale pour le développement, sous sa forme actuelle, ce qui permettrait ensuite de revitaliser l'action menée en fonction des engagements existants et des besoins nouveaux. Il offre également la possibilité de faire avancer les discussions sur la coopération pour le développement en ce qui concerne les modalités de mise en œuvre, l'adéquation aux priorités et aux besoins des pays, ainsi que les partenariats et la coordination entre les différents acteurs.

II. Augmentation et diversification des besoins des pays en développement en matière de coopération internationale pour développement

7. Les pays en développement doivent faire face à des besoins, à des vulnérabilités et à des priorités divers et évolutifs qui sont de plus en plus liés aux problèmes mondiaux. Les effets des chocs plus extrêmes et plus fréquents, associés à la persistance ou à l'augmentation de la pauvreté et des inégalités, à l'insécurité alimentaire et aux urgences humanitaires, multiplient et accentuent les besoins d'investissement dans l'ensemble du monde en développement. Nombre de ces problèmes se rejoignent, se recoupent et s'additionnent du point de vue des effets qu'ils produisent sur les pays en développement³.

8. Les répercussions de ces problèmes sur les différentes catégories de pays en développement montrent la complexité de la prise en compte de leurs divers besoins et priorités. Les pays les moins avancés, en particulier, continuent de rencontrer, dans tous les secteurs sociaux et économiques, des difficultés découlant de vulnérabilités structurelles et d'un manque de capacités humaines et institutionnelles⁴. Les pays en développement sans littoral présentent des retards importants en matière d'infrastructure, de diversification économique et de capacités, les coûts de commercialisation et de transport y étant jusqu'à 1,4 fois plus élevés que dans ceux pourvus d'un littoral⁵. Les petits États insulaires en développement doivent faire face

³ FAO, Fonds international de développement agricole (FIDA), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme alimentaire mondial (PAM) et Organisation mondiale de la Santé (OMS), *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2023* (Rome, 2023).

⁴ Voir Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, « Améliorer l'accès des pays les moins avancés au financement » (2023).

⁵ Voir Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, *Review of South-South*

à des menaces existentielles liées aux changements climatiques, alors même que leur dette extérieure représente en moyenne 73 % de leur produit intérieur brut (PIB). Ces pays ont besoin d'accéder d'urgence à un financement à des conditions concessionnelles qui améliore leurs perspectives de développement durable, tout en favorisant la résilience climatique et en évitant les revers socioéconomiques pendant les transitions⁶.

9. Dans les pays à revenu intermédiaire, où le nombre de personnes pauvres s'élève à 434 millions, soit 62 % du total mondial⁷, la trajectoire de développement reste précaire, en raison d'inégalités profondément ancrées, de besoins de financement du développement non satisfaits et d'un accès insuffisant à un financement à des conditions concessionnelles. Bien que ces pays aient reçu 111,4 milliards de dollars d'APD en 2021, soit près de la moitié du total mondial, ce montant reste faible par rapport aux besoins⁸. Les pays à revenu intermédiaire se heurtent à une difficulté particulière lorsque, tout en continuant de présenter des vulnérabilités persistantes, ils sortent de la catégorie des pays ayant besoin de financement à des conditions concessionnelles. Bien souvent, ils perdent l'accès à une aide alors même qu'ils peinent à mobiliser davantage de ressources nationales et d'investissements. Ils ont proposé que le système des Nations Unies pour le développement œuvre dans son ensemble afin de mieux remédier à leurs difficultés et besoins particuliers.

10. Les pays en situation de conflit et d'après-conflit doivent faire face à une pauvreté persistante, au déclin du capital humain, à l'instabilité politique et à la faiblesse des capacités institutionnelles⁹. Pour répondre à leurs besoins et à leurs difficultés, il faudra accroître l'accès au financement à des conditions concessionnelles, renforcer la coordination et mettre en place des partenariats de développement innovants et durables.

11. À mesure que les besoins des pays en développement s'amplifient, les indicateurs composites jouent un rôle de plus en plus important en fournissant des informations utiles pour déterminer l'accès et l'éligibilité à l'aide internationale, en particulier au financement à des conditions concessionnelles, en complément des indicateurs traditionnels fondés sur le revenu. L'indice de vulnérabilité multidimensionnelle concernant les petits États insulaires en développement représente une avancée considérable, en ce qu'il permet d'évaluer les vulnérabilités structurelles, notamment l'exposition aux risques climatiques, parallèlement aux facteurs de résilience pris en compte dans le profil du pays considéré¹⁰. Le Groupe de haut niveau sur l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle pour les petits États insulaires en développement a constaté qu'une grande partie des pays vulnérables présentaient des niveaux élevés de vulnérabilité structurelle¹¹. La

Cooperation in the Implementation of the Vienna Programme of Action for Landlocked Developing Countries in the Decade 2014-2024 (New York, 2024).

⁶ Voir Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, *Financing for Development of Small Island Developing States* (2022). Disponible à l'adresse suivante : <https://digitallibrary.un.org/record/4060309?v=pdf>.

⁷ Voir www.worldbank.org/en/country/mic/overview.

⁸ Voir Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, note de synthèse n° 155, « Accelerating middle-income countries' progress towards sustainable development » (29 novembre 2023).

⁹ Banque mondiale, « Empowering fragile States: IDA's strategic role in conflict-affected areas and vulnerable countries » (octobre 2024). Disponible à l'adresse suivante : <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/4d9f3d42dedc0bb5eb452fbf887ec0c5-0410012024/related/Empowering-Fragile-States.pdf>.

¹⁰ Voir www.un.org/en/desa/why-multidimensional-vulnerability-index-mvi-matters.

¹¹ Voir Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, *Financing for Sustainable Development Report 2024* (voir note de bas de page n° 2).

décision prise, dans le cadre du Pacte pour l'avenir, d'entamer des travaux sur la prise en compte d'autres paramètres que le PIB constitue également une avancée vers la mise en évidence des vulnérabilités et des besoins des pays en développement.

12. De même, la communauté du développement a adopté des approches plus dynamiques et intégrées afin d'améliorer son action face aux besoins et aux vulnérabilités des pays. Le Cadre mondial d'évaluation des risques offre des outils de modélisation qui permettent de mieux comprendre les besoins de financement des pays exposés à des chocs exogènes, notamment ceux liés à des catastrophes climatiques, à des pandémies et à la volatilité économique¹². Le financement fondé sur les prévisions peut renforcer les capacités de financement pour imprévus et de financement prévisible^{13, 14}. Selon l'approche fondée sur les déséquilibres structurels, le processus de développement est un continuum évolutif dans lequel certains problèmes peuvent être résolus au fil du temps tandis que d'autres apparaissent ou s'intensifient¹⁵ et, de ce fait, il est important d'adapter les stratégies, les modalités et les instruments de coopération. Des initiatives telles que le Mécanisme de soutien au reclassement durable¹⁶ montrent que des approches plus nuancées de la compréhension de la vulnérabilité peuvent donner naissance à des mécanismes de soutien concret.

13. Les cadres de financement nationaux intégrés, présentés pour la première fois dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, ont été adoptés dans plusieurs pays en développement afin de servir de socles de référence pour ces instruments et d'autres proposés par la communauté internationale. Ils favorisent la prise en compte des risques dans l'élaboration des politiques et peuvent permettre de mieux intégrer les vulnérabilités multidimensionnelles dans les choix de stratégies de financement et de déterminer les priorités nationales en matière d'aide internationale au fil de l'évolution des contextes mondiaux et nationaux.

14. Recommandations :

- Conserver les composantes essentielles de la coopération pour le développement, notamment l'APD, pour répondre aux besoins de développement à long terme des pays, selon les besoins et priorités de ceux-ci définis dans les plans nationaux, les stratégies de coopération pour le développement et les mécanismes de coordination ;
- Mieux évaluer l'évolution des besoins et des risques systémiques, en intégrant des indicateurs multidimensionnels de vulnérabilité en plus des indicateurs classiques ;
- Mettre en place des dispositifs d'allocation d'aide qui tiennent mieux compte de la vulnérabilité et des déséquilibres structurels, en particulier pour les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement enclavés ;
- Adopter des modalités et des instruments de coopération pour le développement qui sont adaptés au contexte individuel des pays en développement, qui

¹² Voir www.preventionweb.net/understanding-disaster-risk/graf.

¹³ Voir Nations Unies, « Notre Programme commun, note d'orientation n° 4 : valoriser ce qui compte – un cadre pour aller au-delà du produit intérieur brut », mai 2023 (EOSG/2023/4).

¹⁴ Voir « Beyond GDP: how to count for people and planet », Global Policy Watch. Disponible à l'adresse suivante : www.globalpolicywatch.org/futureofglobalgovernance/index/e-beyond-gdp/.

¹⁵ Voir CEPALC, *Development in Transition: Concept and Measurement Proposal for Renewed Cooperation in Latin America and the Caribbean* (Santiago, 2021). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.cepal.org/en/publications/47167-development-transition-concept-and-measurement-proposal-renewed-cooperation-latin>.

¹⁶ Voir www.un.org/ldcportal/content/sustainable-graduation-support-facility.

correspondent à leurs priorités et à leurs besoins et qui favorisent l'utilisation des systèmes et des cadres de résultats nationaux.

III. Tendances en matière de coopération internationale pour le développement et diversification des acteurs et des mécanismes

15. Depuis 2000, le paysage de la coopération internationale pour le développement s'est transformé : la demande, notamment en direction de l'APD, a grimpé et le nombre et la variété des acteurs ont augmenté de manière spectaculaire, ce qui a rendu la coordination plus problématique.

Aide publique au développement

16. Bien qu'elle ait atteint un niveau record de 223,7 milliards de dollars en 2023 et plus que doublé en valeur réelle par rapport au début du nouveau millénaire, l'APD n'a pas progressé à la mesure de l'emballement des besoins. Elle ne représente que 0,37 % du revenu national brut des pays donateurs, ce qui est bien en deçà de l'objectif de 0,7 % fixé par l'Organisation des Nations Unies il y a un demi-siècle. Seuls cinq membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à savoir l'Allemagne, le Danemark, le Luxembourg, la Norvège et la Suède, ont atteint ou dépassé cet objectif en 2023¹⁷. L'APD allouée aux pays les moins avancés reste inférieure à l'objectif qui est d'y consacrer 0,15 % à 0,20 % du revenu national brut ; elle ne représentait que 0,08 % du revenu national brut en 2022, contre 0,09 % en moyenne entre 2012 et 2021¹⁸. De même, celle allouée aux petits États insulaires en développement, qui représente 2 % de l'enveloppe totale de l'APD, reste faible, n'ayant progressé que de 0,7 % depuis 2015 malgré l'accroissement des vulnérabilités. Il faut relancer la dynamique afin de respecter les engagements en matière d'APD sur les plans quantitatif et qualitatif, notamment en fixant des délais pour l'augmentation de l'APD de sorte que cette aide grimpe à 0,7 % du revenu national brut des pays développés et que la part allouée aux pays les moins avancés atteigne au moins 0,2 % du revenu national brut.

17. Depuis l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba, les schémas d'allocation de l'APD ont considérablement évolué, à la mesure de la redéfinition des priorités mondiales et de l'apparition de problèmes nouveaux. Les ressources sont de plus en plus orientées vers le financement de l'action climatique, d'autres biens publics mondiaux et l'aide humanitaire, notamment la prise en charge des dépenses liées à l'accueil de réfugiés dans les pays donateurs, et de moins en moins vers le développement durable à long terme. Entre les périodes 2007-2011 et 2017-2021, l'aide bilatérale consacrée aux biens publics mondiaux est passée de 37 % à 60 %¹⁹. Entre 2000 et 2022, la part représentée par les dépenses liées à l'accueil de réfugiés dans les pays donateurs et par l'aide humanitaire dans l'APD nette totale est passée

¹⁷ Voir « Data update to the 2024 Financing for Sustainable Development Report, following the 11 April release of 2023 ODA data ». Disponible à l'adresse suivante : https://financing.desa.un.org/sites/default/files/2024-04/FSDR_2024_ODA_Data_Update_April_2024_update.pdf.

¹⁸ Contribution officielle du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement au présent rapport, novembre 2024.

¹⁹ Voir Kerry Elgar et al., « Development co-operation and the provision of global public goods », Documents de travail de l'OCDE sur la coopération pour le développement, n° 111, (Paris, Éditions OCDE, mai 2023). Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.1787/aff8c9a9-en>.

d'environ 9 % à 25 %²⁰. L'aide programmable par pays, c'est-à-dire la part d'aide qui est prévisible et qui parvient aux pays en développement, est tombée à moins de la moitié de l'APD totale²¹, ce qui réduit de fait le montant alloué aux pays en développement selon leurs priorités en matière de développement durable.

18. De même, la composition de l'APD a évolué de manière considérable, les dons ne représentant plus que 63 % en 2022²², soit la proportion la plus faible enregistrée en deux décennies, à mesure que les donateurs tentaient d'accroître l'effet de levier de leurs budgets d'APD face aux pressions économiques. Cependant, cette tendance pose de graves problèmes à de nombreux pays, en particulier à ceux qui sont très endettés.

19. Dans un contexte de limitation des budgets de coopération pour le développement dans les pays donateurs, ces évolutions ont fait que les allocations d'APD se sont éloignées des besoins et des priorités des pays. L'APD allouée aux pays les moins avancés, par exemple, diminue depuis 2020. Depuis 2013, les pays les moins avancés reçoivent moins d'aide par personne en situation d'extrême pauvreté que les pays à revenu intermédiaire supérieur, ce qui indique que l'APD est moins axée sur la pauvreté et les inégalités. Dans les pays en développement sans littoral, l'APD consacrée au secteur du transport et du stockage diminue régulièrement depuis 2009, malgré les graves problèmes de logistique et d'infrastructure que rencontrent ces pays. Bien que l'on prévoie une augmentation de 40 % du nombre de catastrophes entre 2015 et 2030 et que l'on mesure l'importance d'investir dans la prévention, seulement 0,5 % de l'APD va actuellement à la prévention des catastrophes et à la préparation à celles-ci, tandis que près de 11 % sont consacrés aux interventions d'urgence et à la reconstruction.

20. Recommandations :

- Augmenter l'APD selon un calendrier établi afin d'atteindre les objectifs fixés, notamment ceux consistant à y consacrer 0,7 % du revenu national brut et de 0,15 % à 0,20 % en faveur des pays les moins avancés, en s'appuyant sur un partenariat mondial renouvelé ;
- Accroître le financement au moyen d'une aide programmable par pays qui comporte des objectifs clairs, afin d'inverser la tendance à la baisse des fonds qui parviennent aux pays en développement ; augmenter le soutien budgétaire en fonction de la situation du pays (voir section V) ;
- Augmenter le financement des dons et la contribution au renforcement des capacités des pays vulnérables, notamment des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement ;
- Fournir un appui concerté et inclusif aux pays à revenu intermédiaire, compte tenu de leurs difficultés particulières et de leurs besoins divers ;
- Mettre davantage l'accent sur la contribution au renforcement des capacités pour la mobilisation des ressources nationales afin d'aider les pays à réduire leur dépendance à l'égard de l'APD à long terme.

²⁰ Voir rapport du Secrétaire général sur le suivi et la mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (2024) (A/79/285).

²¹ Voir Elgar *et al.*, « The role of development co-operation and the provision of global public goods » (OCDE, 2023).

²² CNUCED, Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière, sur la base des chiffres de l'OCDE (décembre 2023).

Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire

21. La coopération Sud-Sud, qui vient compléter la coopération Nord-Sud en visant à promouvoir la solidarité et le développement partagé dans l'ensemble du monde du Sud, est devenue un facteur de transformation de la coopération internationale pour le développement. Elle a renforcé les échanges et les investissements des pays en développement dans le monde du Sud et à l'échelle de l'économie mondiale. Les échanges Sud-Sud représentent aujourd'hui plus de la moitié du volume total des échanges du monde du Sud, ce qui donne une idée de leur rôle en matière de diversification de la production et de résolution des problèmes liés à la chaîne de valeur.

22. De même, la coopération triangulaire s'est révélée être une modalité efficace, en renforçant le partage Sud-Sud des connaissances tout en tirant parti des partenariats Nord-Sud grâce aux effets conjugués du financement par les partenaires de développement, de l'expertise technique multilatérale et de la mise en œuvre par les pays bénéficiaires. Toutefois, le poids de la coopération triangulaire reste modeste : celle-ci représente moins de 0,1 % de l'APD allouée par les principaux donateurs du Comité d'aide au développement de l'OCDE, dont 47 % sont destinés à l'Amérique latine et aux Caraïbes²³.

Financement de l'action climatique

23. Bien que représentant une part croissante de l'APD, le financement de l'action climatique, notamment des mesures d'adaptation, reste largement insuffisant par rapport à l'ampleur des problèmes climatiques à affronter, en particulier dans les pays les plus vulnérables. Des inquiétudes subsistent quant à la manière de garantir l'additionnalité de l'aide consacrée à l'atténuation des changements climatiques et de celle relevant des biens publics mondiaux. À la vingt-neuvième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Bakou du 11 au 22 novembre 2024, un nouvel objectif collectif a été défini : rassembler 300 milliards de dollars par an à l'horizon 2035. Bien que ce montant soit trois fois supérieur à l'objectif précédent (100 milliards de dollars), les besoins estimés sont bien plus importants, puisqu'ils s'élèvent à 1 300 milliards de dollars par an²⁴.

24. La création, à la fin de l'année 2023, du Fonds permettant de faire face aux pertes et préjudices marque une étape historique en ce qu'elle témoigne de la prise de conscience du fait que les pays développés, qui ont été en grande partie responsables des changements climatiques, devraient aider les pays en développement à faire face aux pertes irréversibles et aux dommages coûteux provoqués par les catastrophes climatiques. À la vingt-huitième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Doubaï en décembre 2023, les États se sont engagés à verser quelque 700 millions de dollars au Fonds. Il faut que les pays développés augmentent considérablement leurs engagements financiers.

²³ OCDE, Système de notification des pays créanciers (base de données), <https://stats.oecd.org/index.aspx?DataSetCode=CRS1>.

²⁴ Voir « Raising ambition and accelerating delivery of climate finance », troisième rapport du Groupe d'experts indépendants de haut niveau chargé de la question du financement de l'action climatique, 2024. Disponible à l'adresse suivante : https://www.lse.ac.uk/granthaminstitute/wp-content/uploads/2024/11/Raising-ambition-and-accelerating-delivery-of-climate-finance_Third-IHLEG-report.pdf.

Banques multilatérales et autres banques publiques de développement

25. Au cours des deux dernières décennies, le montant des prêts accordés par les banques multilatérales de développement a nettement progressé : entre 2000 et 2022, les décaissements annuels sont passés de 30 milliards de dollars à 96 milliards de dollars. Cependant, la proportion de prêts à des conditions concessionnelles par rapport au total des prêts accordés par les banques multilatérales de développement a diminué, passant à 13 % en 2022, après avoir atteint un pic à 35 % en 2004. Bien que la vingt-et-unième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement ait permis d'atteindre un montant de financement inédit, il faut fournir davantage d'aide pour répondre aux besoins croissants. En raison des taux d'intérêt élevés, l'Association a eu des difficultés à lever des ressources sur les marchés de capitaux, et les coûts d'emprunt des pays les plus pauvres par dollar versé par les donateurs, qui se chiffraient à 2,96 dollars lors de la précédente reconstitution des ressources, en 2022, ont grimpé à 3,22 dollars. En outre, les dons devraient diminuer en valeur réelle à partir de la vingtième reconstitution, et le montant maximum qu'un pays peut recevoir passera de 1 milliard de dollars à 650 millions de dollars²⁵.

26. En 2022, dans sa révision indépendante des indicateurs d'adéquation patrimoniale des banques multilatérales de développement (*Independent Review of Multilateral Development Banks' Capital Adequacy Frameworks*), le Groupe des 20 a proposé que les banques multilatérales de développement optimisent l'utilisation de leurs ressources et de leurs bilans, comme préconisé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba de 2015. Celles-ci mettent en œuvre ou envisagent des mesures de réforme afin d'augmenter encore les prêts, ce qui pourrait se traduire par une capacité supplémentaire de 300 à 400 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie²⁶. En outre, plusieurs pays ont exprimé leur intérêt pour la réorientation des droits de tirage spéciaux inutilisés vers les banques multilatérales de développement, mais des difficultés politiques subsistent. Compte tenu de l'ampleur des besoins de financement, il est de plus en plus admis que des augmentations de capital supplémentaires seront nécessaires pour surmonter les difficultés de financement de l'action climatique et de la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier dans les pays les plus vulnérables.

27. Les banques publiques nationales de développement sont de plus en plus considérées comme une composante essentielle du système financier mondial et un outil important de financement des besoins et des priorités des pays en matière de développement durable, servant notamment à stimuler la croissance économique, à réduire la pauvreté et, plus récemment, à faire face aux changements climatiques. Elles fournissent généralement un financement à plus long terme que les banques commerciales, ce qui permet de rallonger les perspectives des investisseurs et d'améliorer l'adéquation des durées financières à la durabilité sociale et environnementale. En outre, elles occupent une place de plus en plus importante dans la coopération pour le développement : pas moins de 112 banques publiques de développement participent au financement du développement international²⁷. La coordination des banques publiques nationales de développement et d'autres banques publiques de développement ainsi que leur travail en réseau se sont énormément développés depuis 2015 ; ainsi, plus de 500 banques publiques de développement ont

²⁵ *The Economist*, « The World Bank is struggling to serve all 78 poor countries », 12 décembre 2024. Disponible à l'adresse suivante : www.economist.com/finance-and-economics/2024/12/12/the-world-bank-is-struggling-to-serve-all-78-poor-countries.

²⁶ Voir Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, *Financing for Sustainable Development Report 2024* (voir note de bas de page n° 2).

²⁷ Voir Jiajun Xu *et al.*, « Art in the doing: public development banks serving public policies », août 2023. Disponible à l'adresse suivante : <https://financeincommon.org/art-in-the-doing-public-development-banks-serving-public-policies>.

participé au Sommet Finance en commun, qui s'est tenu à Carthagène, en Colombie, du 4 au 6 septembre 2023. Si les banques multilatérales de développement resserrent leur coopération entre elles ainsi qu'avec d'autres banques publiques de développement, cela peut renforcer l'ensemble du système des banques de développement et l'efficacité de leur action.

L'essor de nouveaux partenariats et acteurs non étatiques

28. De même, le rôle joué par les acteurs non étatiques, en particulier le secteur philanthropique et les organisations non gouvernementales, dans la coopération internationale pour le développement s'est renforcé de manière considérable depuis 2015. La philanthropie privée, qui englobe les transactions en faveur du développement engagées à l'initiative du secteur privé ou de celui des organisations à but non lucratif, a mobilisé environ 9,6 milliards de dollars de dons en 2020, dont 56 % ont été alloués à des initiatives mondiales en matière de santé et 10 % à des initiatives de la société civile²⁸.

Une fragmentation et une complexité croissantes

29. Si l'expansion des acteurs, des modalités et des entités de mise en œuvre a parfois permis aux pays en développement d'accéder plus largement à diverses sources d'aide, elle a également accentué les problèmes de coordination, augmenté les coûts de transaction et compliqué la démarche de prise en main nationale. Entre les périodes 2002-2006 et 2017-2021, le nombre total moyen d'organisations, de fonds et de programmes fournissant des capitaux publics est passé de 62 à 112, signe de l'apparition de nouveaux acteurs et de la mise en place de nouvelles institutions multilatérales. Au total, 350 nouvelles entités (288 bilatérales et 62 multilatérales) ont commencé à fournir des ressources pour le développement au cours de cette période²⁹. En 2022, ne serait-ce que dans le domaine climatique, il y avait 82 fonds actifs, dont 62 fonds multilatéraux pour le climat, outre des fonds bilatéraux, régionaux et nationaux³⁰.

30. La prolifération des acteurs s'est accompagnée d'une diminution de l'envergure financière des engagements et des projets des donateurs. Entre 2000 et 2021, le montant moyen des dons alloués, en valeur réelle, au titre de l'APD a diminué de moitié, passant de 1,7 million de dollars à 800 000 dollars. La multiplication des canaux a rendu plus complexes l'administration et la coordination de la coopération pour le développement, en créant des difficultés supplémentaires pour les pays en développement, en particulier ceux dont les capacités de mise en œuvre étaient déjà faibles, comme les pays les moins avancés, en mettant à rude épreuve leurs capacités institutionnelles et en augmentant les coûts de transaction³¹.

31. Dans le même temps, le volume de la coopération pour le développement consacrée à des secteurs ou thèmes particuliers a augmenté de manière considérable. Les cinq principaux fonds, à savoir le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Gavi, l'Alliance du Vaccin, le Fonds vert pour le climat, le Partenariat mondial pour l'éducation et le Fonds pour l'environnement mondial,

²⁸ Voir www.orfonline.org/expert-speak/philanthropy-as-development-finance-the-new-normal.

²⁹ Voir Banque mondiale, « Financing the future: IDA's role in the evolving global aid architecture » (avril 2024).

³⁰ Voir Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, *Financing for Sustainable Development Report 2024* (voir note de bas de page n° 2).

³¹ Voir Banque mondiale, « Financing the future: IDA's role in the evolving global aid architecture » (avril 2024).

dépassent désormais de 9,2 milliards de dollars les contributions des banques multilatérales de développement³².

32. Les organisations non gouvernementales internationales sont devenues les principales bénéficiaires de l'APD ainsi que du financement philanthropique. De fait, elles reçoivent plus de 90 % des ressources allouées à la société civile par les donateurs du Comité d'aide au développement de l'OCDE. L'amenuisement de la proportion de fonds parvenant aux organisations non gouvernementales nationales a entravé les efforts visant à ce que la direction de la conception et de la mise en œuvre des projets, éléments indispensables s'agissant de relier les interventions à la demande et aux contextes locaux, soit locale.

33. Face à ces difficultés, certaines agences bilatérales modifient leurs modèles de financement. Des approches novatrices visant à promouvoir la coopération pour le développement menée au niveau local ont vu le jour. On peut citer notamment l'appel à propositions inversé, lancé par la *Zambian Governance Foundation*³³. Cette initiative, qui a rassemblé des acteurs communautaires locaux afin qu'ils formulent des demandes prioritaires auprès d'organisations non gouvernementales internationales ayant des bureaux nationaux en Zambie, marque un changement par rapport à la dynamique traditionnelle des propositions³⁴. En adoptant des stratégies plus locales, les partenaires de développement sont amenés à choisir : obtenir des résultats à court terme face à des besoins urgents, ou mener plutôt une action à long terme ; suivre des processus rigides de diligence raisonnable pour minimiser les risques, ou utiliser la coopération pour innover et pour tester de nouvelles approches.

34. Pour aller de l'avant, il convient notamment de : réduire les coûts de transaction en simplifiant et en rationalisant les procédures de demande ; d'évaluer régulièrement le paysage des fonds et des guichets afin de repérer les possibilités de consolidation, en particulier s'agissant des fonds pour le climat, tout en maintenant les avantages des diverses sources de financement ; de renforcer la participation des pays en développement et de leur donner davantage voix au chapitre. En outre, les pays peuvent envisager de pallier la fragmentation de la coopération pour le développement en utilisant des instruments de coordination qu'ils dirigent eux-mêmes.

35. Recommandations :

- Parvenir à une plus grande cohérence et à une simplification des approches des partenaires bilatéraux et multilatéraux en ce qui concerne les procédures et les conditions ;
- Améliorer la complémentarité entre les différents mécanismes et initiatives de financement, tout en maintenant leur mission et leurs avantages ;
- Renforcer le rôle joué par les organisations régionales dans la promotion de la coopération et du partage des connaissances entre les pays rencontrant des problèmes similaires ;
- Mobiliser davantage les banques multilatérales de développement et resserrer la coopération entre celles-ci et les autres banques publiques de développement,

³² Voir Akihiko Nishio et Francisco G. Carneiro, « Pour un meilleur équilibre : maximiser l'effet de levier et l'impact de l'aide au développement ». *Banque mondiale Blogs* (21 décembre 2023). Disponible à l'adresse suivante : <https://blogs.worldbank.org/fr/voices/optimiser-impact-aide-au-developpement>.

³³ La *Zambian Governance Foundation* est un réseau qui facilite les contributions de donateurs et aide les organisations locales de la société civile zambienne à développer leurs capacités.

³⁴ Voir www.zgf.org.zm/reverse-call-for-proposals/.

les partenaires de développement et le système des Nations Unies aux niveaux mondial, régional, national et infranational ;

- Renforcer la coopération Sud-Sud relative aux accords préférentiels en matière de commerce et d'investissement et à l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation.

IV. Mesure des volumes et des résultats

36. Une meilleure mesure de la quantité et de la qualité des flux de coopération pour le développement peut contribuer à la mise en œuvre des engagements et à l'instauration de la confiance. Un dialogue inclusif visant à mieux mesurer l'utilité en matière de développement et d'action climatique peut améliorer la qualité de la coopération pour le développement, contribuer à l'adéquation des décisions d'allocation aux besoins et aux priorités des pays et aider à déterminer les synergies, les points de chevauchement, mais aussi les divergences, entre le financement du développement et le financement de l'action climatique, ainsi que les retombées positives et l'additionnalité de ceux-ci.

Mesure des flux

37. De nombreuses mesures ont été prises pour actualiser et améliorer la mesure des flux individuels de coopération pour le développement (notamment l'APD et la coopération Sud-Sud) et des indicateurs plus généraux qui peuvent aider à obtenir un tableau plus complet du paysage global.

38. En 2012, le Comité d'aide au développement de l'OCDE a entamé un processus de modernisation de la mesure de l'APD afin de mieux illustrer sa perception de l'évolution du paysage de la coopération pour le développement et de renforcer les incitations à la mobilisation des ressources. Il s'agissait notamment : de clarifier les règles d'éligibilité pour les initiatives portant sur la paix et la sécurité (en 2016), les dépenses liées à l'accueil de réfugiés dans les pays donateurs (en 2017) et les activités liées à la migration (en 2022) ; de mettre en place le système fondé sur l'équivalent-don pour mesurer l'APD (en 2014) ; de parvenir à un consensus sur le traitement de l'allègement de la dette, permettant d'instaurer un plafond égal à la valeur nominale du prêt initial pour l'allègement de la dette concernant les créances d'APD (en 2020) ; plus récemment, de convenir de méthodes révisées de traitement des instruments du secteur privé dans l'APD, lesquelles sont entrées en vigueur en 2024.

39. Toutefois, certaines pratiques actuelles du Comité d'aide au développement de l'OCDE concernant les donateurs risquent de compromettre la crédibilité de l'APD en tant que référence en matière de responsabilité et d'incidence sur le développement durable. Par exemple, la part de l'APD concernant les dépenses liées à l'accueil de réfugiés dans les pays donateurs est passée de 4,6 %, en 2021, à plus de 14,4 %, en 2023, malgré les règles limitant la prise en compte de ces dépenses. Dans le système de 2014 fondé sur l'équivalent-don, des taux d'actualisation élevés peuvent gonfler les montants totaux de l'APD, même pour des prêts à des conditions proches de celles du marché. Le poids des instruments du secteur privé dans la mesure de l'APD a soulevé des questions quant à la comptabilisation des investissements non concessionnels du secteur privé dans le montant de cette aide.

40. En outre, la mesure de l'APD met en lumière d'importantes lacunes. En ce qui concerne la prise en compte des questions de genre dans la mesure de l'APD, l'absence de données genrées constitue une limitation importante pour les décideurs politiques. Dans seulement la moitié des projets relatifs aux données qui sont financés à l'aide de l'APD, plus de 0,05 % des fonds sont alloués à des initiatives ayant trait

au genre. Selon une étude portant sur 74 pays, si environ deux tiers de ceux-ci mentionnent des statistiques genrées dans leurs stratégies, moins d'un tiers prévoient un financement consacré à la collecte de ces données, ce qui met en évidence un décalage important entre les priorités déclarées et l'allocation des ressources.

41. En ce qui concerne la coopération Sud-Sud, les différences d'approches, de modalités et d'instruments d'un pays à l'autre ont rendu difficile l'élaboration d'une définition commune et la quantification des tendances. La mise au point d'un cadre conceptuel des Nations Unies permettant de quantifier les dimensions financières et non financières a marqué une avancée dans la mesure de la coopération Sud-Sud. Élaboré par un sous-groupe de travail sur la coopération Sud-Sud du Groupe de travail sur la méthode de mesure de l'appui au développement du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, ce dispositif est à la base de la mesure de l'indicateur 17.3.1, qui concerne les ressources financières supplémentaires de diverses provenances mobilisées en faveur des pays en développement³⁵. En 2023, la CNUCED, en collaboration avec les commissions régionales et d'autres organismes des Nations Unies, a lancé un projet de développement des capacités afin de tester le cadre conceptuel dans huit pays pilotes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

42. L'indicateur 17.3.1 est le reflet et le résultat de l'action menée pour améliorer les dispositifs de mesure des différents flux financiers en faveur du développement. Il suit la perspective du bénéficiaire et englobe les encaissements bruts des dons du secteur public, des prêts publics concessionnels et non concessionnels, des investissements étrangers directs, des ressources financières privées mobilisées à titre expérimental et des dons privés. Le Forum international sur le soutien public total au développement durable, dont le secrétariat est hébergé par l'OCDE, et la CNUCED sont chargés du suivi mondial de cet indicateur. Parmi les sources de données, on peut citer notamment les bases de données existantes du Forum international, de l'OCDE et de la CNUCED.

43. Pour améliorer la mesure des ressources financières internationales provenant du secteur public, il faut comprendre que des objectifs de financement différents ont des finalités distinctes et doivent être évalués en fonction de leur utilité propre. Cette approche porte à prendre en compte trois grandes catégories, assorties chacune d'un dispositif de mesure particulier. Tout d'abord, l'objectif principal de l'APD, à savoir la réduction de la pauvreté et la croissance économique, exige des mesures qui sont en phase avec les produits du développement à long terme. Deuxièmement, l'aide humanitaire et l'intervention de crise, notamment lors de pandémies, de conflits et de catastrophes naturelles, nécessitent des objectifs distincts permettant de garantir des ressources prévisibles pour les besoins immédiats. Troisièmement, le financement des biens publics mondiaux, notamment en lien avec l'action climatique, nécessite des dispositifs distincts permettant d'évaluer à la fois les instruments d'investissement public et leur capacité à mobiliser des fonds privés.

44. Le nouvel objectif de financement de l'action climatique, qui est d'au moins 300 milliards de dollars par an, englobe des sources de financement publiques et privées. Cependant, la mesure de ce financement issu de sources diverses pose des difficultés concernant le suivi et l'affectation des ressources. Parmi les principaux problèmes, on peut citer l'incohérence des définitions et des méthodes de collecte des données, qui entraîne des doubles comptages entre le financement du développement et le financement de l'action climatique et empêche de vérifier si ce dernier est « nouveau et supplémentaire » (voir résolution 79/195 de l'Assemblée générale, par. 10). En outre, la communication d'informations par les acteurs du secteur privé étant limitée, la

³⁵ Voir Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, *Financing for Sustainable Development Report 2024* (voir note de bas de page n° 2).

connaissance de leurs contributions aux initiatives climatiques reste lacunaire. Ces difficultés de mesure concernent tout particulièrement les pays vulnérables, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Le renforcement de la cohérence et de la transparence des informations communiquées sur l'APD et sur le financement de l'action climatique, l'amélioration de la mesure des retombées et la définition d'objectifs complémentaires pourraient améliorer la mobilisation des ressources dans le cadre des programmes relatifs au climat et au développement.

45. Recommandations :

- Développer des approches complémentaires de mesure des différentes formes de coopération pour le développement en fonction de leurs objectifs et principes propres ;
- Améliorer la qualité et la disponibilité des données et combler les lacunes en matière de mesure de la coopération pour le développement, notamment en ce qui concerne les informations relatives à l'APD ventilées par genre, tout en réduisant la charge de travail inutile liée à l'établissement de rapports ;
- Renforcer la collecte de données pour l'indicateur 17.3.1 relatif aux objectifs de développement durable.

Mesure des retombées

46. Les appels de plus en plus nombreux à la coopération internationale pour le développement ont intensifié les préoccupations concernant la compréhension et la mesure des retombées de celle-ci, s'agissant à la fois de garantir l'optimisation des ressources et de renforcer la responsabilité et l'apprentissage. En outre, une meilleure méthode de mesure pourrait faciliter l'établissement de rapports à l'intention des parlements et des partenaires sur les activités et les résultats de la coopération pour le développement.

47. La mesure des retombées est particulièrement importante dans le contexte des nouvelles modalités, telles que les instruments du secteur privé ou le financement mixte. En l'absence d'étude d'impact, les objectifs quantitatifs en matière de financement mixte conduiraient très probablement à des opérations présentant les ratios de levier les plus élevés – souvent de grandes opérations menées dans les pays à revenu intermédiaire qui sont proches de la rentabilité, même sans bonification publique, et qui n'ont pas nécessairement l'incidence la plus importante en matière de développement. Mesurer les retombées n'est pas simple, d'autant plus que, par nature, le développement durable produit des résultats à long terme, et il faudra procéder avec prudence afin de ne pas alourdir inutilement la charge de travail des pays en ce qui concerne l'établissement de rapports ; en outre, il faudrait probablement que de nombreuses institutions partenaires de développement opèrent un changement culturel.

48. Les initiatives récentes des banques multilatérales de développement illustrent l'action menée actuellement pour faire évoluer les approches institutionnelles de sorte qu'elles soient axées non plus sur les volumes de financement mais sur les résultats obtenus grâce à ces ressources. Plusieurs banques multilatérales de développement établissent désormais des rapports sur l'incidence des projets en menant des évaluations ex ante et ex post, souvent à l'aide de données ventilées par genre^{36, 37}. Toutefois, la plupart des progrès réalisés à ce jour ont porté sur la définition et la mesure des retombées liées à l'atténuation des changements climatiques et à

³⁶ Voir www.newprivatemarkets.com/in-brief-world-bank-reforms-impact-measurement-framework/.

³⁷ Voir www.cgdev.org/media/mdb-reform-tracker.

l'adaptation à ces changements, et il en reste encore à faire pour la définition et la mesure des retombées en matière de développement, en s'appuyant sur le cadre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

49. En outre, il est nécessaire de mieux comprendre les différences et les similitudes de mesure parmi les banques multilatérales de développement ainsi qu'entre celles-ci et les autres partenaires de développement, de même que les initiatives menées en la matière par le secteur privé. Même s'il peut s'avérer nécessaire d'utiliser des mesures différentes pour des acteurs, finalités et contextes nationaux différents, il faut développer une compréhension commune de ce qui constitue les retombées en matière de développement et accélérer la progression vers des mesures de base applicables à tous les acteurs et à toutes les modalités.

50. Recommandations :

- Élaborer des dispositifs de mesure des retombées de la coopération financière et non financière pour le développement, sans alourdir inutilement la charge de travail des pays en matière d'établissement de rapports ;
- Améliorer les cadres de mesure des retombées pour garantir l'additionnalité du financement de l'action climatique.

V. Modalités de mise en œuvre

51. L'explosion du nombre de prestataires de la coopération pour le développement s'est accompagnée d'une évolution de la manière dont cette coopération est mise en œuvre, ce qui a eu des répercussions sur sa qualité, son utilité et son efficacité. Plus particulièrement, le versement de l'aide contourne de plus en plus les pouvoirs publics des pays en développement. En 2022, près de quatre projets sur cinq ont été mis en œuvre par des entités non gouvernementales³⁸. Les modalités favorisant le rôle de catalyseur (par exemple à l'égard des capitaux privés) joué par la coopération pour le développement font l'objet d'une attention croissante, de même que la prolifération des fonds verticaux, en particulier dans le domaine climatique. Toutefois, il est nécessaire de disposer de plus d'éléments sur les conditions et les contextes dans lesquels les différentes modalités sont les plus efficaces et contribuent à la réalisation des objectifs et à la concrétisation des priorités.

52. Le soutien budgétaire est largement reconnu comme une modalité susceptible de renforcer les systèmes et les institutions de base ainsi que la prise en main nationale et la résilience des pays en développement, en comparaison avec les interventions de type projet et les contributions préaffectées à des fonds. L'augmentation de la part des flux fournis aux pays partenaires sous la forme de contributions non préaffectées aux budgets nationaux peut renforcer les capacités, les systèmes et les institutions de base, et permettre ainsi aux États d'assumer une plus grande responsabilité dans les processus d'établissement des priorités et de planification. Cette approche permet généralement de réduire les frais d'administration par rapport à un financement par projet, tout en renforçant la prise en main nationale et les capacités institutionnelles des pays.

53. Néanmoins, le soutien budgétaire stagne depuis 2015. Des données récentes indiquent qu'en 2022, l'aide au financement du budget ne représentait que 3,35 % de l'APD totale. La communication plus régulière d'informations sur le soutien budgétaire pourrait faciliter les études d'impact du financement non préaffecté par rapport au financement du développement par projet ou par secteur.

³⁸ Voir Banque mondiale, « Financing the future: IDA's role in the evolving global aid architecture » (avril 2024).

54. La part toujours faible représentée par le soutien budgétaire dans l'APD témoigne des difficultés complexes rencontrées du côté des prestataires comme des bénéficiaires. Les partenaires du développement se disent souvent inquiets quant aux capacités de gestion des finances publiques et à l'efficacité des dispositifs d'application du principe de responsabilité dans les pays en développement, le risque de corruption dans les systèmes de passation des marchés publics pouvant éroder le soutien public ou politique à l'égard de l'APD et compromettre ainsi les engagements financiers futurs. Les pays en développement se heurtent à des conditions telles que l'obligation de mettre en place des réformes complexes de la gouvernance et des dispositifs rigides d'évaluation des résultats. Ces conditions entraînent souvent un surcroît de travail considérable en matière d'établissement de rapports, tandis que la suspension fréquente du soutien budgétaire en raison de considérations politiques crée une incertitude supplémentaire. Pour exploiter pleinement les possibilités offertes par le soutien budgétaire, il faut procéder à une analyse plus approfondie des contextes dans lesquels ce type d'aide est le plus adapté, ainsi qu'à un calibrage minutieux entre les mesures de responsabilisation et la souplesse qui fait l'intérêt de cette modalité en premier lieu.

55. Ces dernières décennies, la modalité d'allocation d'aide sous la forme de fonds préaffectés a gagné en importance, en partie du fait de l'approche axée sur les résultats, qui contribue à maintenir le soutien interne des partenaires de développement en faveur de leurs engagements d'APD. Le rôle croissant des fonds préaffectés, associé au contournement des budgets des pays en développement, a suscité des inquiétudes concernant la prise en main nationale et l'adéquation aux priorités des pays plutôt qu'à celles des donateurs. De même, la mise en place de systèmes parallèles de financement et de gestion, combinée à des domaines d'action restreints, peut ne pas correspondre aux cadres institutionnels existants. Face à cette situation, des appels à l'augmentation des contributions aux ressources de base des bailleurs de fonds multilatéraux pour le développement ont été lancés, afin d'améliorer les capacités de renforcement des systèmes et de prestation des services. De 2011 à 2019, chaque dollar dépensé par les fonds verticaux n'a généré que 60 cents d'aide directe, alors que chaque dollar alloué par les banques multilatérales de développement produisait 170 cents d'aide directe. Cet écart d'efficacité soulève d'importantes questions sur la structure optimale des mécanismes de financement du développement.

56. De même, depuis 2015, l'intérêt pour la mobilisation de ressources privées et pour l'utilisation de ressources mixtes s'est accru. Toutefois, bien que les montants mobilisés auprès du secteur privé par les activités de financement mixte du secteur public aient augmenté régulièrement, ils restent bien en deçà des attentes. À ce jour, le financement mixte n'a mobilisé qu'environ 230 milliards de dollars³⁹. L'accent étant mis principalement sur les volumes de financement privé mobilisés, plutôt que sur les retombées, les activités de financement mixte ont eu tendance à favoriser les profils à faible risque parmi les pays à revenu intermédiaire. Selon l'enquête du Forum pour la coopération en matière de développement de 2024, seulement 19 % des petits États insulaires en développement, 17 % des pays les moins avancés et 19 % des pays en développement sans littoral déclarent que le financement mixte est une forme de financement du développement couramment utilisée, contre 37 % des pays à revenu intermédiaire supérieur.

57. Pour que les possibilités offertes par le financement mixte se concrétisent, notamment dans des contextes difficiles qui exigent une plus grande mobilisation de capitaux privés, il faut une nouvelle approche – une approche qui consiste à rechercher les projets les plus susceptibles non pas de recevoir le soutien des banques

³⁹ Voir <https://www.convergence.finance/blended-finance#definition>.

mais d'engendrer des retombées. Cela nécessitera un alignement plus étroit sur les stratégies nationales de développement durable et les contributions déterminées au niveau national en faveur de l'action climatique, qui pourra s'opérer notamment au moyen d'une éventuelle collaboration avec les institutions nationales de financement du développement dans les pays qui en sont dotés. Il s'agit également de mettre au point des modalités qui garantissent un partage équitable des risques et des bénéfices, selon les préconisations du Programme d'action d'Addis-Abeba, par exemple des mécanismes qui permettent au partenaire public de percevoir une partie des bénéfices financiers. La normalisation des conditions et des dispositifs d'évaluation tant des rendements financiers que des retombées en matière de développement peut réduire les coûts de transaction et accélérer le déploiement du financement mixte dans les domaines à fort impact.

58. Du fait de l'évolution des modalités en matière de développement, il est nécessaire de mieux comprendre le rôle et l'avantage comparatif des différents types et modalités de coopération pour le développement (afin de tirer le meilleur parti des synergies et d'éviter les doubles emplois) et d'employer chaque option là où elle peut avoir la plus grande incidence en matière de développement durable. Pour ce faire, il faut avoir une vision claire du paysage global des flux ainsi que de la situation dans les pays, s'accorder sur ce qui constitue les retombées en matière de développement et utiliser des éléments factuels caractérisant ces retombées pour guider les choix d'allocation entre les différentes modalités de mise en œuvre.

59. Recommandations :

- Poursuivre la constitution d'une base de données concernant l'efficacité des modalités de coopération pour le développement et leur incidence en matière de développement dans différents contextes et circonstances, afin d'élaborer des dispositifs améliorés permettant d'utiliser efficacement les différentes modalités, telles que le financement mixte ;
- Employer ou adopter des modalités et des instruments de coopération pour le développement qui correspondent au contexte individuel des pays en développement ainsi qu'à leurs priorités et à leurs besoins et qui favorisent l'utilisation des systèmes et des cadres de résultats nationaux pour améliorer l'efficacité de l'action menée et encourager la prise en main nationale ;
- Continuer de renforcer les capacités en matière de gestion des finances publiques et de mettre en place des dispositifs efficaces d'application du principe de responsabilité dans les pays en développement.

VI. Principes d'efficacité, de qualité et de fort impact de la coopération internationale pour le développement

60. Ces dernières décennies, divers principes ont été élaborés dans différents forums pour aider les différents acteurs à utiliser efficacement l'APD et d'autres formes de coopération internationale pour le développement. Il s'agit notamment des principes généraux inscrits dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, de ceux énoncés dans la définition de l'APD par le Comité d'aide au développement de l'OCDE et le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, de ceux qui guident la coopération Sud-Sud, de ceux consacrés au financement climatique et de divers ensembles de principes propres au financement mixte.

61. Néanmoins, les tendances en matière de coopération internationale pour le développement montrent que l'adhésion à ces principes faiblit depuis 2015. Cela indique qu'il faut garantir l'efficacité de la coopération pour le développement en tant qu'approche stratégique et engagement commun qui trouve un écho parmi la vaste

palette d'acteurs intervenant actuellement dans ce domaine (donateurs traditionnels, partenaires du Sud, banques multilatérales de développement et, plus généralement, système de banques publiques de développement qui mènent des activités transfrontières, acteurs du secteur privé, autres acteurs non étatiques tels que les organisations philanthropiques). La pertinence des principes existants étant largement reconnue, cela indique également qu'il faut réévaluer leur interprétation et leur application dans le contexte actuel et réformer l'architecture de la coopération pour le développement afin de renforcer le contrôle et la responsabilisation.

62. La plupart des principes de la coopération pour le développement présentent des points communs, consistant à souligner l'importance de la prise en main nationale ainsi que d'une action concordée et cohérente des partenaires de développement. Dans les principes du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, par exemple, ces aspects sont mis en avant, de même que l'importance des résultats, de la transparence et de la responsabilité mutuelle. L'évolution du paysage de la coopération pour le développement depuis le Programme d'action d'Addis-Abeba, en particulier l'importance croissante de la coopération Sud-Sud, a fait apparaître de nouvelles dimensions. Dans le Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui a été adopté en 2019, ont été réaffirmés les principes de la coopération Sud-Sud, à savoir le respect de la souveraineté nationale, la maîtrise et l'indépendance nationales, l'égalité, la non-conditionnalité, la non-ingérence dans les affaires intérieures et les avantages mutuels.

63. Les données de l'enquête du Forum pour la coopération en matière de développement montrent qu'en 2024, 83 % des pays en développement considéraient que, dans leur cas, une forte prise en main nationale était un facteur clé d'évolution positive de la coopération pour le développement. Cependant, bien que structurantes, les conceptions traditionnelles de la prise en main nationale se sont révélées insuffisantes pour ce qui était d'obtenir des résultats de développement véritablement axés sur la demande. L'expérience montre que l'action menée actuellement pour renforcer cette prise en main ne garantit pas l'adéquation aux besoins et aux priorités des pays en développement, étant donné que bien souvent, les allocations de financement continuent de correspondre aux préférences des donateurs plutôt qu'aux objectifs stratégiques de développement de ces pays. Ce décalage est particulièrement évident, par exemple, dans le domaine du financement de l'action climatique, où il se peut que des pays vulnérables souhaitent privilégier les mesures d'adaptation par rapport à celles d'atténuation mais se voient contraints de suivre les priorités de financement fixées par les donateurs.

64. Le rôle moteur des pays en développement va au-delà de la notion traditionnelle de prise en main, en ce qu'il occupe une place importante dans l'élaboration directe des initiatives de développement. Cette évolution nécessite un changement fondamental de la dynamique du pouvoir, les pays en développement devant prendre la tête de la définition des priorités, de la conception des interventions et de la détermination des approches de mise en œuvre. Le rôle moteur en question devient particulièrement crucial lorsqu'il s'agit d'affronter des problèmes complexes tels que les changements climatiques, la préparation aux pandémies et la transformation numérique, cas dans lesquels il est essentiel de prendre en compte le contexte et les priorités locales pour intervenir efficacement⁴⁰. L'expérience récente des crises mondiales montre l'importance du rôle de chef de file que les pays ont à jouer dans la coopération pour le développement. Les pays qui ont joué un rôle fortement moteur

⁴⁰ Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, 2022 Development Cooperation Forum (DCF) Survey Study: Navigating COVID-19 recovery and long-term risks.

pour ce qui était de coordonner l'aide internationale et de veiller à son adéquation aux priorités nationales ont obtenu de meilleurs résultats en matière d'intervention et de relèvement face aux crises⁴¹.

65. La cohérence de l'action apparaît comme un autre principe essentiel renforçant le rôle moteur des pays. La nature interconnectée des problèmes mondiaux exige que la coopération pour le développement dépasse les approches isolées par projet et s'oriente vers des solutions plus intégrées et systémiques. Les partenaires œuvrant dans ce domaine doivent veiller à ce que leurs stratégies en matière de commerce, de finance, de technologie et de protection de l'environnement aillent activement dans le sens – et non à l'encontre – de leurs objectifs de coopération pour le développement. Pour ce faire, il faut repérer et traiter en amont les cas dans lesquels une stratégie nationale ou internationale peut nuire aux résultats du développement dans les pays en développement.

66. L'adoption des objectifs de développement durable, ainsi que l'évolution du contexte mondial, notamment en ce qui concerne l'augmentation des risques systémiques, pourrait nécessiter une reformulation des principes de sorte qu'y soient prises en compte les répercussions de cette évolution sur les approches en matière de coopération pour le développement. Par exemple, compte tenu de l'augmentation des risques systémiques, il apparaît nécessaire d'intégrer la résilience ainsi que toutes les dimensions (économique, environnementale, sociale) de la durabilité dans les interventions de coopération pour le développement, tout en tenant compte des éventuels compromis que les choix stratégiques faits dans un domaine peuvent entraîner dans d'autres domaines, ainsi que de la capacité des systèmes de financement des pays à résister aux chocs futurs. Les cadres de financement nationaux intégrés sont utilisés pour incorporer cette approche dans l'élaboration des stratégies de financement au niveau national et il est possible d'améliorer encore leur utilisation⁴².

67. Recommandations :

- Les principes relatifs à l'efficacité de la coopération pour le développement doivent être revitalisés, rationalisés et inclusifs ;
- Le rôle moteur des pays doit être renforcé afin de dépasser la notion traditionnelle de prise en main, notamment au moyen d'une éventuelle consolidation ou d'une meilleure adéquation des stratégies de développement durable, des contributions déterminées au niveau national et des cadres de financement nationaux intégrés, ce sur quoi les décisions d'allocation aux pays de ressources au titre de la coopération pour le développement devraient être basées ;
- La cohérence stratégique, autre principe essentiel renforçant le rôle moteur des pays, doit être mise en avant.

VII. Réforme de l'architecture de la coopération internationale pour le développement : vers plus de cohérence et de résultats en matière de développement durable

68. La complexité croissante de la coopération internationale pour le développement, à laquelle vient s'ajouter le décalage persistant entre les modalités de coopération et l'évolution des besoins et des priorités des pays en développement, appelle des réformes fondamentales de l'architecture en la matière. La capacité de

⁴¹ Ibid.

⁴² Voir https://inff.org/assets/DESA_deep_dives/inffs-and-dc.pdf.

mobiliser et de coordonner les différentes formes de coopération pour le développement (ressources financières, renforcement des capacités, mise au point et transfert de technologies, partenariats multipartites) devient de plus en plus cruciale à mesure que les pays avancent sur la voie du développement durable dans un contexte de défis mondiaux qui se superposent.

69. Une architecture réformée doit permettre aux pays en développement de coordonner efficacement divers partenaires et ressources en vue de la concrétisation de leurs priorités en matière de développement durable. Elle doit également contribuer à améliorer l'adéquation entre les flux de coopération et les besoins et priorités des pays, réduire les coûts de transaction, renforcer la responsabilité mutuelle et promouvoir la cohérence stratégique entre les différentes formes de coopération pour le développement. Cela nécessite des changements coordonnés à plusieurs niveaux : renforcement des stratégies contrôlées et dirigées par les pays et des mécanismes de coordination nationaux, amélioration des instruments de coopération régionale et modernisation des institutions et forums mondiaux en fonction des besoins actuels et futurs.

Rationalisation des architectures nationales

70. Une coordination efficace menée par les pays reste le fondement de l'adéquation de la coopération internationale pour le développement aux priorités et aux besoins nationaux. Les résultats de l'enquête du Forum pour la coopération en matière de développement de 2024 soulignent à la fois les progrès accomplis et les difficultés persistantes rencontrées dans la mise en place de mécanismes de coordination solides.

71. La coordination doit s'appuyer sur des plans contrôlés et dirigés par les pays, rassemblant les contributions déterminées au niveau national, les cadres de financement nationaux intégrés et d'autres plans. Il serait bon que ces plans comportent des évaluations des besoins ainsi que des stratégies (comme c'est le cas dans un cadre de financement national intégré), notamment pour les domaines dans lesquels les partenaires de développement peuvent le mieux contribuer aux priorités nationales en matière de développement durable, c'est-à-dire les politiques nationales de coopération pour le développement. L'enquête du Forum pour la coopération en matière de développement de 2024 a révélé que, bien que 61 % des pays en développement ayant répondu au questionnaire disposent d'une forme de politique nationale de coopération pour le développement, des lacunes subsistent au niveau des capacités d'élaboration et de mise en œuvre. Lorsqu'elles existent, les politiques nationales de coopération pour le développement mobilisent efficacement les partenaires et encouragent l'utilisation des systèmes et des cadres de résultats nationaux. Il conviendrait que les futures enquêtes du Forum pour la coopération en matière de développement fournissent une évaluation de l'intégration des politiques nationales de coopération pour le développement dans les stratégies nationales de développement et de financement, telles que les contributions déterminées au niveau national et les cadres de financement nationaux intégrés, ainsi que du degré d'intégration et de cohérence de ces mécanismes de planification.

72. Les instruments de coordination dirigés par les pays, tels que les forums nationaux pour la coopération en matière de développement, les mécanismes de coordination mis en place dans le contexte des cadres de financement nationaux intégrés et, plus récemment, les instruments nationaux dirigés par les banques multilatérales de développement, sont devenus des moyens importants de transformation des stratégies en mesures pratiques. L'expérience montre qu'il n'existe pas de solution unique en matière de coordination. Les pays adaptent leur approche en fonction du contexte, de leurs besoins et de leurs priorités. D'entretiens approfondis menés auprès de pays en développement dans le cadre de l'enquête du Forum pour la coopération en matière de développement de 2024, il ressort que

certains utilisent des approches systématiques, en s'appuyant sur des forums au niveau ministériel assistés par des groupes de travail technique, tandis que d'autres préfèrent des accords bilatéraux souples ou une coordination sur mesure.

73. L'efficacité des différents instruments varie considérablement. L'enquête du Forum pour la coopération en matière de développement de 2024 montre que, parmi les pays interrogés, 62 % ont mis en place une forme ou une autre de forum national pour la coopération en matière de développement, mais que seulement 38 % font état d'un niveau élevé d'efficacité en matière de coordination. Cet écart illustre à la fois les problèmes de capacité et la complexité croissante du paysage de la coopération pour le développement. Les modèles de coordination traditionnels conçus pour les donateurs bilatéraux et les agences multilatérales doivent désormais évoluer en fonction de la diversification des acteurs (partenaires du Sud, partenaires du secteur privé, administrations locales et régionales, organisations de la société civile), en réunissant efficacement donateurs traditionnels et partenaires de développement non traditionnels dans le cadre d'un dialogue cohérent.

74. Le succès de ces approches dépend de plusieurs facteurs, parmi lesquels un plan et une stratégie de financement contrôlés et dirigés par le pays, un rôle fortement moteur joué par celui-ci, des mécanismes de dialogue inclusifs qui associent diverses parties prenantes tout en maintenant une orientation stratégique ainsi que des capacités institutionnelles solides pour la coordination et le suivi. En fonction des priorités du pays, ces instruments peuvent nécessiter également des analyses et des diagnostics partagés sous la direction de celui-ci, ainsi que des plans d'investissement et de préparation de projets pour les transactions investissables et les viviers de projets. En s'appuyant sur des plans contrôlés par le pays, ces instruments peuvent favoriser le partage des connaissances, l'apprentissage mutuel ainsi qu'une répartition plus efficace des tâches entre les partenaires de développement et les autres parties prenantes.

75. Depuis 2015, le système des Nations Unies pour le développement parvient beaucoup mieux à remédier aux problèmes de coordination. L'examen quadriennal complet, principal outil dont dispose l'Assemblée générale pour évaluer la coopération pour le développement au sein du système, montre que l'adéquation entre les activités du système, définies dans les plans-cadres de coopération pour le développement durable, et les priorités et besoins nationaux s'est améliorée : 94 % des pays en développement ont fait état d'une forte adéquation en 2023, contre 81 % en 2019. Cette concordance s'est traduite par une plus grande efficacité de l'aide apportée par le système à la réalisation des objectifs de développement durable, cette aide étant déclarée efficace par 96 % des États hôtes. Selon les pays hôtes et les pays contributeurs (84 % et 83 % d'entre eux, respectivement), le remaniement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a renforcé la cohérence stratégique⁴³. Il reste toutefois des difficultés à surmonter, pour ce qui est de rationaliser les activités conjointes, de garantir la cohérence de l'action du système des Nations Unies et de renforcer la cohérence avec les autres acteurs.

76. Recommandations :

- Aider les pays en développement à renforcer des instruments de coordination qui réunissent tous les partenaires (banques multilatérales de développement, autres banques publiques de développement, partenaires bilatéraux, système des

⁴³ Résumé informel des principales conclusions du rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies : financement du système des Nations Unies pour le développement (A/79/72/Add.1-E/2024/12/Add.1). Disponible à l'adresse suivante : <https://ecosoc.un.org/sites/default/files/2024-05/2024-QCPR-SG-report-summary.pdf>.

Nations Unies, organisations de la société civile) et qu'ils contrôlent et dirigent eux-mêmes, sur la base de plans qu'ils contrôlent et dirigent eux-mêmes ;

- Renforcer l'utilisation des systèmes et des cadres de résultats nationaux.

Approches régionales et instruments correspondants

77. La coopération et la coordination régionales en matière de développement jouent un rôle complémentaire à celui des mécanismes nationaux. Avec l'évolution des structures d'échanges commerciaux internationaux, les approches régionales sont devenues particulièrement importantes pour les pays en développement qui cherchent à accéder à de nouveaux marchés et à se positionner sur des secteurs de la chaîne de valeur mondiale présentant une plus forte valeur ajoutée. Ceci est particulièrement important pour les petits pays en développement qui ont un marché intérieur trop restreint pour, à lui seul, attirer des investissements à grande échelle ou justifier une modernisation industrielle.

78. Les instruments de coopération régionale peuvent favoriser la conclusion d'accords commerciaux régionaux, faciliter les investissements internationaux, contribuer au développement d'infrastructures communes et permettre des négociations conjointes. La coordination régionale des mesures de politique générale industrielle, concernant des secteurs bien précis, peut également contribuer à réduire les redondances en matière de capacités de production tout en améliorant la rentabilité de l'investissement.

79. L'intérêt des approches régionales va au-delà de la coordination économique, pour ce qui est de traiter des problèmes environnementaux communs, de gérer des ressources transfrontières et de faciliter l'échange de connaissances entre des pays qui connaissent des difficultés de développement similaires. Pour tirer parti de ces possibilités, il faut remédier au manque de capacités des organisations régionales et améliorer la coordination entre les mécanismes régionaux, nationaux et mondiaux de coopération pour le développement afin de renforcer la complémentarité tout en évitant les doubles emplois.

80. Recommandations :

- Renforcer le partage des connaissances et la coopération au niveau régional ;
- Renforcer la coordination des banques régionales de développement avec les autres acteurs.

Réforme de l'architecture mondiale

81. Au niveau mondial, la modernisation de l'architecture de la coopération internationale pour le développement doit apporter une plus grande cohérence par rapport aux objectifs de la coopération internationale pour le développement et par rapport au rôle et aux potentialités des différents acteurs et modalités pour ce qui est de contribuer à la réalisation de ces objectifs. Les instruments renforcés de concertation sur l'action à mener et de partage des connaissances doivent rassembler tous les acteurs, traditionnels et nouveaux, de manière plus productive. Il conviendrait que, tout en respectant les divers objectifs et modalités propres aux différentes formes de coopération pour le développement, les partenaires s'efforcent de réduire la fragmentation inutile et les coûts de transaction et de veiller à ce que les initiatives en matière de développement soient guidées par les priorités et les stratégies nationales.

82. Lors de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en 2025, il est prévu d'examiner les moyens de renforcer l'architecture mondiale de la coopération pour le développement. Il s'agit

notamment de renforcer la capacité du Forum pour la coopération en matière de développement à s'acquitter de son mandat initial, consistant à examiner les tendances de cette coopération, notamment en ce qui concerne les stratégies, les politiques et les moyens de financement, à favoriser une amélioration de la cohérence des activités de développement des différents partenaires et à renforcer les liens entre les activités normatives et opérationnelles de l'Organisation. Il conviendrait que ce forum soit l'occasion pour les États Membres et les parties prenantes :

- de mettre la coopération pour le développement en adéquation avec les besoins et les priorités des pays, notamment en évaluant l'incidence des différentes formes d'aide sur les trajectoires de développement ; de favoriser la coordination et la complémentarité entre les différents acteurs et activités et de rétablir la confiance à l'égard de la coopération internationale pour le développement ;
- de partager les expériences et les enseignements tirés des différentes modalités de coopération, en mettant l'accent sur le renforcement du rôle moteur des pays et, notamment, d'échanger les connaissances sur l'adéquation des modalités de mise en œuvre (par exemple, le soutien budgétaire, le financement mixte) dans différents contextes et de mettre en commun les approches concernant l'utilisation d'instruments de coordination basés sur des plans nationaux pour la mobilisation et la gestion de la coopération pour le développement ;
- d'examiner les ensembles existants de principes d'efficacité de la coopération internationale pour le développement et de fournir un instrument permettant d'actualiser les principes et les orientations afin qu'ils soient mis en œuvre et appliqués avec souplesse, en fonction du contexte, des besoins et des priorités des pays ;
- de renforcer le suivi et l'application du principe de responsabilité grâce à un dialogue multipartite relatif à la mesure des retombées en matière de développement, en améliorant les dispositifs de prise en compte de la coopération financière et non financière tout en renforçant la prise en main nationale et le rôle moteur des pays ;
- de promouvoir la cohérence de l'action menée en faveur du développement durable, notamment en rassemblant des informations sur les réformes réussies en matière de cohérence stratégique et en examinant l'incidence des différentes politiques et approches sur la capacité de la coopération internationale pour le développement à s'adapter aux priorités de développement des pays, avec une attention particulière pour les pays les moins avancés et les autres pays vulnérables ; d'encourager les pays développés à évaluer, dans le cadre de leurs examens nationaux volontaires, l'adéquation et l'utilité de leurs politiques commerciales, financières, technologiques et environnementales au regard des objectifs et pratiques en matière de coopération pour le développement.

VIII. Conclusion

83. La coopération internationale pour le développement doit faire face à des problèmes fondamentaux pour ce qui est de répondre aux besoins et aux priorités des pays en développement. Malgré le niveau record de l'APD, les modes d'allocation actuels ne sont pas en phase avec les besoins et les objectifs de développement durable des pays en développement, en particulier des plus vulnérables d'entre eux. Une polarisation croissante sur les priorités mondiales risque d'éclipser les besoins de développement propres à chaque pays et les objectifs de développement durable. L'abandon des priorités nationales au profit de l'action climatique et de l'action

humanitaire, combiné à la baisse de la proportion de dons, a réduit les ressources disponibles pour le développement à long terme.

84. Intégrant de nouveaux acteurs, partenariats et approches, le paysage s'est diversifié, ce qui offre aux pays la possibilité d'accéder à différentes formes d'aide mais accroît dans le même temps la fragmentation. L'expérience montre que les principes d'efficacité de la coopération pour le développement, concernant en particulier le rôle moteur des pays et l'adéquation à leurs besoins et à leurs priorités, restent très pertinents mais pourraient être actualisés pour traduire de manière plus explicite l'évolution du contexte mondial, notamment au regard de l'importance de la résilience, dans l'ensemble des modalités de coopération pour le développement.

85. Ces changements appellent des réformes fondamentales allant au-delà des stratégies et pratiques traditionnelles afin que la coopération internationale pour le développement, sous toutes ses formes, soutienne activement le rôle moteur et les priorités des pays et contribue à leur développement. Le Forum pour la coopération en matière de développement et la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendront en 2025, offrent des occasions cruciales de revitaliser les engagements existants tout en adaptant les stratégies et les pratiques en fonction des nouvelles problématiques en vue d'améliorer la qualité, l'efficacité et l'utilité de la coopération internationale pour le développement.
